

FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En vertu de la *Loi sur Investissement Québec*, le Fonds du développement économique (« le Fonds ») est institué au sein du ministère de l'Économie et de l'Innovation (« MEI »). Cette loi ainsi que la *Loi sur l'administration financière* précisent les responsabilités d'Investissement Québec (« IQ ») concernant le Fonds. IQ est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers consolidés du Fonds, y compris les estimations et les jugements importants, ainsi que le choix des méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction d'IQ (« la direction ») maintient des systèmes de contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens du Fonds sont protégés et que ses opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers consolidés du Fonds conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction d'IQ et celle du MEI pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le premier vice-président, Finances, gestion des risques
et technologies d'affaires
Investissement Québec,

Le directeur principal, Gestion financière
Investissement Québec,

Original signé

Christian Settano, CPA, CA
Québec, le 20 juillet 2020

Original signé

André Larose, CPA, CA



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés du Fonds du développement économique et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2020, et l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2020, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation consolidés, de la variation de sa dette nette consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Je suis indépendante du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et je réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- j'obtiens des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et j'assume l'entière responsabilité de mon opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Original signé

Christine Roy, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale adjointe

Québec, le 20 juillet 2020

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2020

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2020	2019
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	91 578	18 758
Sommes cédées en garantie (note 30)	21 293	21 638
Placements, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 6 et 12)	681 126	1 671 296
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 7 et 12)	1 560 037	1 505 356
Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 8 et 12)	444 339	474 613
Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 9 et 12)	544	571
Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (note 10)	1 494	497
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 13)	1 374 880	824 098
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec (note 14)	1 540 699	416 376
Actifs liés aux instruments financiers dérivés (note 15)	15 288	103 196
Autres créances (note 16)	6 528	6 125
	5 737 806	5 042 524
PASSIFS		
Emprunts à court terme (note 18)	54 000	68 300
Dettes à long terme (note 19)	5 197 377	4 385 289
Intérêts échus et courus (note 20)	9 642	11 758
Passifs liés aux instruments financiers dérivés (note 15)	5 991	7 418
Provision cumulée pour pertes sur garanties (note 12)	120 652	73 261
Passif au titre des sites contaminés (note 21)	355 739	345 670
Autres éléments de passif (note 22)	18 012	16 348
	5 761 413	4 908 044
(DETTE NETTE) ACTIFS FINANCIERS NETS	(23 607)	134 480
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance	14	-
	14	-
(DÉFICIT) EXCÉDENT CUMULÉ	(23 593)	134 480
Le (déficit) excédent cumulé est constitué des éléments suivants :		
Excédent cumulé liés aux activités	82 984	82 984
(Pertes) gains de réévaluation cumulés	(106 577)	51 496
	(23 593)	134 480
GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES (notes 11 et 12)	832 312	1 038 890
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 29)		
PASSIFS ÉVENTUELS (note 30)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Original signé

David Bahan

Sous-ministre

Ministère de l'Économie et de l'Innovation

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2020
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	BUDGET 2020	2020	2019
REVENUS			
Intérêts sur les interventions financières	83 940	83 700	98 317
Opérations de restructuration (note 3)	-	87 143	-
Honoraires de garantie	9 058	6 315	7 911
Contribution du gouvernement du Québec – provision pour pertes (note 13)	140 526	602 230	11 565
Contribution financière du gouvernement du Québec	93 542	1 177 582	88 566
Honoraires d'attestation et de certification	6 617	8 037	7 304
Redevances	6 598	4 783	7 311
Honoraires pour étude de dossiers	7 558	4 899	6 701
Autres revenus (note 24)	25 221	89 513	22 087
	373 060	2 064 202	249 762
CHARGES			
Intérêts sur emprunts et dettes (note 25)	83 285	88 592	83 928
Provision pour pertes (note 12)	140 534	602 516	11 238
Avantages conférés aux clients	23 951	33 477	25 536
Contributions financières	72 177	67 709	61 683
Provision pour passif au titre des sites contaminés (note 21)	6 946	10 189	5 508
Honoraires de gestion – Investissement Québec (note 26)	40 481	27 868	35 914
Autres charges (note 27)	5 686	1 233 851	25 955
	373 060	2 064 202	249 762
RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
	-	-	-
EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT	82 984	82 984	82 984
EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN	82 984	82 984	82 984

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

De l'exercice clos le 31 mars 2020
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2020	2019
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS AU DÉBUT	51 496	190 878
Pertes non réalisées attribuables aux éléments suivants :		
Cours de change	(70 908)	(51 466)
Instruments financiers dérivés	(86 081)	(104 152)
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	(1 729)	(4 998)
	(158 718)	(160 616)
Montants reclassés aux résultats de l'exercice :		
Cours de change	277	13 680
Instruments financiers dérivés	(401)	1 753
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	769	5 801
	645	21 234
Pertes de réévaluation nettes de l'exercice	(158 073)	(139 382)
(PERTES) GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA FIN	(106 577)	51 496

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

De l'exercice clos le 31 mars 2020
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	BUDGET 2020	2020	2019
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT	134 480	134 480	(38 045)
Résultats de l'exercice	-	-	-
Ajouts aux navires en construction (note 23)	-	-	(39 103)
Dépôt sur navires en construction (note 23)	-	-	8 543
Disposition de navires (note 23)	-	-	342 457
	-	-	311 897
Acquisition de charges payées d'avance	-	(14)	-
Utilisation de charges payées d'avance	-	-	10
	-	(14)	10
Pertes de réévaluation nettes de l'exercice	-	(158 073)	(139 382)
Diminution des actifs financiers nets / Diminution de la dette nette	-	(158 087)	172 525
(DETTE NETTE) ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN	134 480	(23 607)	134 480

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2020

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2020	2019
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Résultats de l'exercice	-	-
Ajustements pour :		
Intérêts sur les interventions financières	(83 700)	(98 317)
Opérations de restructuration	(45 007)	-
Distributions sur parts de sociétés en commandite	(1 163)	-
(Gain) perte de change réalisé	(19 329)	12 821
Gain réalisé sur disposition de bons de souscription	(1 599)	-
Gain réalisé sur disposition d'actifs financiers	(46)	-
Amortissement des frais d'émission sur les dettes à long terme	1 460	1 257
Provision pour pertes	602 516	11 238
Avantages conférés aux clients	33 477	25 536
Contributions financières	(141)	-
Perte réalisée sur disposition de placements	744 671	-
Moins-value durable sur les actifs financiers	483 332	5 801
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement (note 28)	(1 674 582)	206 391
	39 889	164 727
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition de placements	(72 036)	(30 693)
Distributions reçues sur les placements	2 007	2 594
Encaissements de prêts	150 056	199 966
Déboursements de prêts	(705 503)	(616 610)
Encaissements d'actions	8 144	2 676
Investissement en actions	(70 452)	(205 497)
Encaissements de parts	46	25
Déboursements sur réclamations de garanties	(2 210)	(595)
	(689 948)	(648 134)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Ajouts aux navires en construction	-	(30 301)
Produit de disposition des navires	-	202 460
	-	172 159
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Diminution nette des emprunts à court terme	(14 300)	(123 200)
Augmentation des dettes à long terme	1 038 994	454 599
Remboursement des dettes à long terme	(301 873)	(83 857)
	722 821	247 542
Effet de la variation de change sur la trésorerie	58	18
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	72 820	(63 688)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	18 758	82 446
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	91 578	18 758

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds du développement économique (le « Fonds ») a été institué au sein du ministère de l'Économie et de l'Innovation, en vertu de l'article 25 de la *Loi sur Investissement Québec* (RLRQ, c. I-16-0.1), en date du 1^{er} avril 2011. Par conséquent, il n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu du Québec et du Canada. Le Fonds est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie, ainsi qu'à l'exécution des autres mandats que le gouvernement confie à Investissement Québec.

En vertu de la *Loi sur Investissement Québec*, le gouvernement est responsable des programmes d'aide financière dont l'administration est confiée à Investissement Québec, de l'aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat qu'il lui confie, des autres mandats qu'il confie à Investissement Québec ainsi que des revenus et des pertes du Fonds.

La gestion des sommes constituant le Fonds est confiée à Investissement Québec. Les comptes du Fonds sont distincts de tout autre compte, notamment de ceux d'Investissement Québec.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés du Fonds sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec les principes comptables généralement reconnus et l'application des fondements conceptuels des états financiers pour le secteur public.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés du Fonds, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice, présentés dans les états financiers consolidés. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, notamment les provisions pour pertes, les moins-values durables, la juste valeur des instruments financiers dérivés, les placements assortis de conditions avantageuses importantes, le passif au titre des sites contaminés et le passif relatif à un cautionnement. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés de l'exercice futur concerné.

CONSIDÉRATIONS LIÉES À LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que la COVID-19 pouvait être qualifiée de pandémie. Cette annonce a déclenché la mise en place d'une série de mesures de santé publique et de mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus.

Afin de soutenir les entreprises impactées par la COVID-19, le gouvernement québécois a mis en place un nouveau volet dans le programme ESSOR. Il s'agit du Programme d'action concerté temporaire pour les entreprises, le PACTE. Dans le but d'aider ses clients qui font face à un manque de liquidités, le Fonds a accordé des moratoires de capital à certains d'entre eux. En raison de l'incertitude découlant de la nature sans précédent de la pandémie, le degré de complexité associé à l'élaboration des estimations et des hypothèses a augmenté, notamment à l'égard de l'évaluation des provisions pour pertes et des moins-values durables.

La pandémie de la COVID-19 a causé un ralentissement brutal de l'activité économique mondiale. Pour déterminer les provisions pour pertes, la direction tient compte des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers pour porter des jugements afin d'établir les meilleures estimations possibles. En cette période de forte incertitude, il est très difficile de prévoir les incidences de cette situation sur le risque de crédit des entreprises. Afin d'estimer les provisions pour pertes au 31 mars 2020, la direction a ajouté des facteurs d'ajustement à ses méthodes d'évaluation. Ces facteurs sont estimés en considérant l'impact de la crise COVID-19 sur les portefeuilles de crédit selon le secteur d'industrie et le niveau du risque en fonction des informations disponibles. La direction, appuyée par ses experts, exerce son jugement pour ajuster les résultats des provisions pour pertes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La crise qui sévit actuellement peut également entraîner une moins-value durable sur les placements, les parts et les actions détenus par le Fonds. Les répercussions induites par la crise sur les entreprises se traduisent notamment par une augmentation des coûts d'emprunt, un accès aux liquidités restreint et un niveau d'incertitude additionnel quant à la projection des bénéfices et des flux monétaires. Malgré un niveau d'incertitude élevé, la direction a été en mesure d'analyser et d'estimer l'impact de la crise sur la performance des investissements en équité en tenant compte de toutes les informations disponibles pour porter des jugements et établir les estimations.

Par ailleurs, la durée et les incidences de la COVID-19 demeurent inconnues. Ainsi, en raison du degré d'incertitude élevé à l'égard des hypothèses requises dans le cadre de l'évaluation des provisions pour pertes et des moins-values durables, les résultats réels des prochains exercices pourraient différer de façon significative de ceux sur lesquels les estimations de la direction sont fondées.

CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers du Fonds et ceux des sociétés dont la totalité des actions sont comprises dans le Fonds, en vertu d'un mandat au nom du ministre de l'Économie et de l'Innovation, tel que prévu à la *Loi sur l'Investissement Québec*, soit 9037-6179 Québec inc., 9071-2076 Québec inc., 9109-3294 Québec inc. et par décret pour 9357-2212 Québec inc. Tous les actifs, les passifs, les revenus et les charges de ces sociétés sont inclus dans les présents états financiers consolidés. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés.

ACTIFS FINANCIERS

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Classement et évaluation des instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale, à moins qu'un instrument financier ne soit assorti de conditions avantageuses importantes, les instruments financiers doivent être classés soit comme instruments financiers évalués à la juste valeur, soit comme instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les gains et les pertes non réalisés, attribuables aux instruments financiers évalués à la juste valeur, sont comptabilisés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Lorsque les instruments financiers sont décomptabilisés, les gains ou les pertes de réévaluation cumulés attribuables à ces instruments sont reclassés aux résultats de l'exercice en cours.

Le Fonds a classé, dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les actions participantes de sociétés cotées en Bourse ainsi que les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés.

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les sommes cédées en garantie, les placements, les prêts, les actions (autres que les actions participantes de sociétés cotées en Bourse), les parts, les créances liées aux interventions financières, les autres créances (excluant les taxes à la consommation et la somme à recevoir d'Investissement Québec), les emprunts à court terme, les dettes à long terme (autres que les avances du gouvernement du Québec), les intérêts échus et courus, la provision cumulée pour pertes sur garanties, les contributions financières à payer, les contributions financières remboursables par redevances à payer, le passif relatif à un cautionnement et les autres créanciers, qui sont présentés sous la rubrique « Autres éléments de passif » à l'état consolidé de la situation financière, sont classés dans les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charges.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Interventions financières avec modalités de remboursement

Prêts

Les prêts, y compris les intérêts courus à recevoir, sont initialement comptabilisés au coût. Des provisions pour pertes sont constituées pour montrer les prêts au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette. Des évaluations de crédit sont effectuées pour tous les nouveaux emprunteurs.

Les intérêts créditeurs relatifs aux prêts sont constatés aux résultats, lorsqu'ils sont gagnés, sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières ». Lorsque le recouvrement du capital ou des intérêts n'est pas raisonnablement assuré, la constatation des intérêts cesse.

Placements, actions non participantes et parts privilégiées

Les placements, les actions non participantes et les parts privilégiées avec modalités de remboursement sont comptabilisés au coût après amortissement, auquel sont ajoutés les frais engagés lors de l'achat. Ils répondent, en substance, à la définition d'un prêt.

Les revenus tirés des placements, des actions non participantes et des parts privilégiées avec modalités de remboursement ne sont constatés que dans la mesure où ils sont reçus ou exigibles sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, en fonction de la catégorie de revenus.

Interventions financières restructurées

Lorsqu'une entreprise cliente éprouve de la difficulté à respecter les conditions initiales du contrat, le Fonds peut être amené à les modifier. Les avenants peuvent notamment comprendre la prorogation des modalités de l'échéance de l'intervention et l'acceptation de nouvelles conditions relativement au solde du capital ou au taux d'intérêt. Le Fonds doit évaluer si les modifications auront une incidence importante sur les flux de trésorerie à récupérer ou sur le calcul des intérêts. Le cas échéant, il s'agit d'une intervention financière restructurée. L'intervention initiale est alors considérée « réglée » et est remplacée par une nouvelle intervention. À la date de la restructuration, l'intervention est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir, en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent à l'intervention. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est comptabilisée sous la rubrique « Provision pour pertes » aux résultats de l'exercice. Le montant de l'écart d'actualisation de l'intervention financière est amorti sur sa durée selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est constaté à titre de revenus sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » aux résultats de l'exercice.

Provision cumulée pour pertes

Des provisions pour pertes sont constituées pour traduire le degré de recouvrabilité et le risque de pertes ainsi que les libérations prévues à l'égard de certaines interventions financières. Les sociétés clientes sont classées selon les catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit. La notation des entreprises est mise à jour de façon périodique. La provision cumulée pour pertes est déterminée à l'aide des meilleures estimations possibles, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de préparation des états financiers.

Lorsque l'entreprise est en liquidation, lorsqu'elle a cessé tout remboursement au Fonds et lorsque son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

La provision cumulée pour pertes est présentée à l'état consolidé de la situation financière, en déduction de la valeur des interventions financières avec modalités de remboursement. Les variations survenues dans les provisions pour pertes sont constatées à titre de charges de l'exercice sous la rubrique « Provision pour pertes ».

Interventions financières sans modalité de remboursement

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût. Les distributions tirées des placements sont constatées lorsqu'elles sont reçues ou exigibles. Elles sont constatées sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé ou déduites du coût des placements lorsqu'elles excèdent la quote-part des bénéfices réalisés depuis la date d'acquisition du placement.

Les placements regroupent, plus spécifiquement, les participations que le Fonds détient dans des sociétés en commandite.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Actions non participantes et parts privilégiées

Les actions non participantes et les parts privilégiées sans modalité de remboursement sont comptabilisées au coût puisqu'il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces actions et parts.

Actions participantes de sociétés cotées en Bourse

Les actions participantes de sociétés cotées en Bourse acquises directement ou à la suite de l'exercice d'une option sont comptabilisées à leur juste valeur. Les coûts de transaction sont comptabilisés directement aux résultats de l'exercice, s'il y a lieu. Les gains et les pertes non réalisés sur ces titres sont comptabilisés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation sous la rubrique « Pertes non réalisées attribuables aux actions participantes de sociétés cotées en Bourse ». Au moment de la vente de ces actions, le solde cumulé des gains et des pertes non réalisés comptabilisé à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation est reclassé aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Autres revenus » pour les gains ou sous la rubrique « Autres charges » pour les pertes.

Les revenus de dividendes tirés de ces actions sont constatés lorsque déclarés sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé sous le poste « Dividendes ».

Actions participantes de sociétés privées

Les actions participantes de sociétés privées acquises directement ou à la suite de l'exercice d'une option sont comptabilisées au coût, lequel correspond à la contrepartie transférée. Les gains ou les pertes réalisés sur la vente d'actions sont pris en compte aux résultats de l'exercice au cours duquel la vente a lieu sous la rubrique « Autres revenus » pour les gains ou sous la rubrique « Autres charges » pour les pertes.

Les revenus de dividendes tirés de ces actions sont constatés, lorsque déclarés, sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé sous le poste « Dividendes ».

Interventions financières assorties de conditions avantageuses importantes

Lorsque les conditions d'une intervention financière sont avantageuses à un point tel que le Fonds s'attend à toucher un rendement faible ou nul ou qu'il peut s'attendre à ne pas recouvrer son capital dans l'avenir, la totalité ou une partie importante de l'intervention financière s'apparente à une subvention et doit être imputée, au moment de l'attribution de l'intervention, aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Avantages conférés aux clients ».

Les techniques d'actualisation sont utilisées pour quantifier la partie de l'opération qui constitue en substance une subvention. Le taux moyen pondéré des dettes du gouvernement du Québec est utilisé comme taux d'actualisation pour déterminer la valeur actualisée de l'intervention financière. L'élément subvention représente la différence entre la valeur nominale de l'intervention financière et sa valeur actualisée. Le solde net de l'opération, après réduction de l'élément subvention, est comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière.

Le montant de l'écart d'actualisation de l'intervention financière est amorti sur sa durée selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est constaté à titre de revenus sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » aux résultats de l'exercice.

Créances liées aux interventions financières

Les créances liées aux interventions financières comprennent toutes sommes dues par les entreprises clientes en lien avec une intervention financière. Cela fait référence, notamment, aux honoraires de garantie, aux primes sous forme de participations aux bénéfices et aux honoraires pour étude de dossiers qui sont à recevoir à la date de production des états financiers consolidés du Fonds.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actions non participantes et les parts privilégiées sans modalité de remboursement, les actions participantes de sociétés cotées en Bourse, les actions participantes de sociétés privées et les placements sont évalués annuellement, ou lorsque des circonstances laissent présager une détérioration du risque, afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation qui pourrait mener à comptabiliser une moins-value durable. Les placements du Fonds subiraient une moins-value durable si la valeur réelle du placement, pour le Fonds, tombait au-dessous de son coût et que l'on prévoyait que la dépréciation serait de longue durée. Alors, la valeur comptable de ce placement serait réduite pour tenir compte de cette moins-value durable. Les facteurs dont le Fonds tient compte pour déterminer s'il existe une moins-value durable comprennent, notamment, la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût, la situation financière et les perspectives de l'émetteur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Lorsque ces actifs financiers, à l'exception des actions participantes de sociétés cotées en Bourse, subissent une moins-value durable, la différence entre le coût et la valeur réelle du placement pour le Fonds fait l'objet d'une radiation. Cette radiation est comptabilisée à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé sous la rubrique « Autres charges » sous le poste « Moins-value durable sur actifs financiers ». Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise. Toute augmentation subséquente n'est constatée que lors de la vente de ces actifs financiers, à titre de gains réalisés sur disposition d'actifs financiers dans les résultats de l'exercice en cours sous la rubrique « Autres revenus ».

Lorsque la valeur comptable des actions participantes de sociétés cotées en Bourse a été réduite pour tenir compte d'une moins-value durable, le solde cumulé des pertes non réalisées, comptabilisé à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, est reclassé à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé. La nouvelle valeur comptable est réputée tenir lieu, par la suite, de valeur d'origine et, par conséquent, toute augmentation ultérieure de la valeur n'est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, qu'au moment de sa réalisation, à titre de gains réalisés sur disposition de l'exercice en cours sous la rubrique « Autres revenus ».

Frais d'émission sur les dettes à long terme

Les frais d'émission liés aux dettes à long terme sont comptabilisés aux résultats de l'exercice, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le solde non amorti est comptabilisé en diminution des dettes sous la rubrique « Dettes à long terme » de l'état consolidé de la situation financière.

L'amortissement des frais d'émission est présenté sous le poste « Amortissement des frais d'émission sur les dettes à long terme » sous la rubrique « Intérêts sur emprunts et dettes » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé.

Instruments financiers dérivés

Les dérivés sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Le Fonds peut exiger de l'entreprise cliente une prime qui varie selon la nature du risque. Cette dernière peut prendre la forme d'options d'achat d'actions ou de bons de souscription. Le Fonds possède aussi d'autres instruments financiers dérivés aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt et du risque de change découlant de positions figurant à l'état consolidé de la situation financière. Les gains et les pertes qui résultent de la variation de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés sont comptabilisés sous la rubrique « Pertes non réalisées attribuables aux instruments financiers dérivés » à l'état consolidé des gains et des pertes de réévaluation. Lors de la décomptabilisation de l'instrument financier, le gain réalisé est constaté aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Autres revenus » ou la perte réalisée est constatée aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Autres charges » pour tous les instruments financiers, à l'exception des contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt, pour lesquels le gain ou la perte réalisé lors de la décomptabilisation est constaté sous la rubrique « Intérêts sur emprunts et dettes ». Les instruments financiers ayant une juste valeur positive figurent à l'actif sous la rubrique « Actifs liés aux instruments financiers dérivés » alors que ceux qui ont une juste valeur négative sont présentés au passif sous la rubrique « Passifs liés aux instruments financiers dérivés ».

CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Contributions à recevoir du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec contribue au financement du Fonds en lui versant des contributions financières pour compenser son déficit annuel et pour lui rembourser les pertes réalisées sur ses interventions financières. À ce titre, le Fonds constate un revenu aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Contribution financière du gouvernement du Québec ».

Ces contributions sont constatées à titre de revenus, dans la mesure où elles ont été autorisées par le gouvernement, que le Fonds a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec assume les provisions pour pertes que le Fonds comptabilise sur ses interventions financières. À ce titre, le Fonds constate aux résultats de l'exercice, sous la rubrique « Contribution du gouvernement du Québec – provision pour pertes », un revenu équivalant à la dépense de provision qu'il comptabilise sur ses interventions financières. En situation de récupération de provision, le Fonds constate une valeur négative à l'égard de cette même rubrique.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

GARANTIES

Les garanties d'emprunt et d'engagement financier (marges de crédit et crédits-acheteurs), déduction faite de la provision pour pertes, sont des instruments financiers hors état consolidé de la situation financière, puisqu'il s'agit de passifs éventuels.

PASSIFS

Provision cumulée pour pertes sur garanties

La provision pour pertes sur garanties est constatée lorsqu'il est déterminé qu'une perte est probable et elle est comptabilisée à titre de passif et de charge. La détermination d'une perte probable est fonction de la cote de risque de l'entreprise cliente, tel qu'expliqué précédemment à la section portant sur les interventions financières avec modalités de remboursement.

La provision pour pertes sur garanties est établie en fonction du montant restant à rembourser sur le capital, des intérêts courus et impayés, s'ils sont couverts par la garantie, ainsi que des montants recouvrables auprès de l'emprunteur ou par suite de la vente des actifs qui garantissent l'emprunt. Elle est déterminée à l'aide des meilleures estimations possibles, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers consolidés.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque le Fonds en a autorisé le déboursement. Les débours sont alors appliqués en réduction de la provision cumulée pour pertes sur garanties et le solde des garanties est réduit d'autant.

La variation annuelle de la provision pour pertes sur garanties est constatée à titre de charge de l'exercice sous la rubrique « Provision pour pertes ».

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations au titre de l'assainissement des sites contaminés sous la responsabilité du Fonds, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés dès que la contamination dépasse une norme environnementale existante ou dès que le Fonds en est informé, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs des activités d'assainissement, diminués de la juste valeur des sites au moment de leur acquisition, s'ils n'avaient pas été contaminés.

Différentes méthodes sont utilisées pour estimer les coûts des activités d'assainissement. Pour chaque site, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est réexaminée à chaque date des états financiers. Compte tenu de l'incertitude quant à la période au cours de laquelle les activités d'assainissement seront menées, le Fonds n'actualise pas ces coûts.

ACTIFS NON FINANCIERS

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont le Fonds bénéficiera au cours du prochain exercice financier. Ces frais sont imputés aux charges sous la rubrique « Autres charges » à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, au moment où le Fonds bénéficie des services acquis.

REVENUS

Intérêts sur les interventions financières

Les revenus d'intérêts sur les interventions financières sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Leur comptabilisation cesse lorsque leur recouvrement ou celui du capital n'est pas raisonnablement assuré.

Honoraires de garantie

Les honoraires de garantie représentent les honoraires exigés de l'entreprise cliente à titre de rémunération pour le risque assumé par le Fonds à l'égard des garanties émises. Ceux-ci sont constatés aux résultats de l'exercice linéairement sur la durée des garanties.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Redevances

Dans le cadre d'octroi de contributions financières remboursables par redevances et en fonction du succès du projet financé, le Fonds peut exiger des redevances des entreprises clientes. Ces redevances sont constatées aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont reçues ou exigibles en vertu du contrat sous la rubrique « Redevances ».

Honoraires pour étude de dossiers

Le Fonds peut exiger des honoraires des entreprises clientes pour compenser les coûts d'analyse préliminaire des contrats qu'il encourt. Ces honoraires sont comptabilisés aux résultats de l'exercice lors de l'acceptation de la lettre d'offre par l'entreprise cliente sous la rubrique « Honoraires pour étude de dossiers ».

CHARGES

Contributions financières

Les contributions financières sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel la contribution est autorisée et l'entreprise cliente a satisfait aux critères d'admissibilité. Les critères d'admissibilité sont considérés comme atteints lorsque les dépenses sont engagées et que les conditions sont respectées.

Les recouvrements ultérieurs de contributions financières, lorsque l'entreprise cliente fait défaut à ses engagements, sont inscrits dans les résultats de l'exercice alors en cours, en diminution, sous la rubrique « Contributions financières ».

CONVERSION DE DEVISES

Les actifs, les passifs et les montants présentés dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé découlant d'une opération en devises sont convertis en dollars canadiens au cours de change à la date de l'opération.

Les actifs et les passifs monétaires ainsi que les éléments non monétaires évalués à la juste valeur, libellés en devises, sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les fluctuations du cours de change donnent lieu à des gains ou des pertes de change non réalisés qui sont comptabilisés jusqu'à la date de règlement dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. À ce moment, le solde cumulé des gains et pertes de change non réalisés est reclassé à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION

Le 6 décembre 2019, l'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de *Loi n° 27 concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation* (la « Loi »). Cette Loi prévoit des opérations de restructuration pour les activités d'Investissement Québec. Ces changements ont des impacts sur les activités du Fonds.

Opération de restructuration réalisée dans l'exercice courant

En vertu de cette Loi, la *Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal* (c. S-17.2.0.1), la *Loi sur la Société Innovatech du Sud du Québec* (c. S-17.2.2), la *Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches* (c. S-17.4) et la *Loi sur la Société Innovatech Régions ressources* (c. S-17.5) sont abrogées. Les droits et obligations des sociétés dissoutes par l'effet de l'abrogation des lois deviennent, au moment de ces abrogations, les droits et obligations du ministre de l'Économie et de l'Innovation. L'exercice des droits et l'exécution des obligations qui deviennent ceux du ministre de l'Économie et de l'Innovation sont réputés être un mandat confié à Investissement Québec en vertu de l'article 21 de sa loi constitutive. Ainsi, les actifs et passifs relatifs aux droits et obligations, qui deviennent ceux du ministre de l'Économie et de l'Innovation, deviennent des actifs et passifs du Fonds le 1^{er} janvier 2020, et ce, sans contrepartie monétaire. Cette restructuration concerne quatre sociétés qui sont toutes, comme le Fonds, sous le contrôle du gouvernement du Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'effet net de l'opération de restructuration de 87,1 millions de dollars a été constaté aux revenus de l'exercice sous la rubrique « Opérations de restructuration ».

Au 1^{er} janvier 2020, la valeur comptable des actifs et des passifs reçus est présentée ci-dessous. Bien que les états financiers des quatre sociétés étaient préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), la restructuration n'a requis aucun ajustement comptable.

	2020
ACTIFS FINANCIERS	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	42 136
Placements	43 720
Autres créances	1 408
	87 264
PASSIFS	
Autres éléments de passif	121

Depuis le 1^{er} janvier 2020, aucun revenu et aucune charge n'a été constaté à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé.

Opération de restructuration qui sera réalisée dans l'exercice subséquent

En vertu de la *Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation*, et en particulier des articles 66 à 70, l'exercice des droits de même que l'exécution des obligations du ministre de l'Économie et de l'Innovation qui découlent de l'exercice des fonctions déterminées par le gouvernement relativement à certains dossiers et programmes qui étaient sous la responsabilité du ministère de l'Économie et de l'Innovation et qui ont été transférés à Investissement Québec le 18 juin 2020 ont été, à compter de cette date, continués par Investissement Québec. Investissement Québec est devenue, sans reprise d'instance, partie à toute procédure à laquelle était partie le ministre à l'égard de ces fonctions. Un avis, présentant la teneur du mandat, sera publié dans la *Gazette officielle du Québec*. Les sommes pouvant être portées au débit du Fonds relativement à ces programmes, pour le prochain exercice financier du Fonds, seront entièrement constituées de contributions financières non remboursables.

L'article 21, alinéa 1, paragraphes 3 et 4 de la *Loi sur Investissement Québec*, a été ajouté afin de préciser que les services de normalisation et de certification effectués par le Bureau de normalisation du Québec ainsi que l'offre de produits et de services relatifs à l'accompagnement technologique pour la clientèle des organismes publics et des municipalités sont assimilés à un mandat confié par le gouvernement. Selon l'article 23 de la *Loi sur Investissement Québec*, le ministre de l'Économie et de l'Innovation est responsable des mandats qu'il confie à Investissement Québec ainsi que des revenus et des pertes du Fonds attribuables à ces mandats.

La rémunération d'Investissement Québec pourra être ajustée selon ce que le gouvernement jugera raisonnable pour l'exécution du mandat et de l'administration des activités sous-jacentes à cette restructuration. Des honoraires de gestion supplémentaires pourraient être portés au débit du Fonds dans les prochains exercices financiers.

Le Fonds ne possède pas actuellement toute l'information pour établir l'ensemble des incidences financières de cette restructuration.

4. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour l'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les prix cotés sur un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et, s'ils sont disponibles, le Fonds les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'une contrepartie, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation, et que ces cours reflètent les transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, comme cela est le cas pour les instruments financiers dérivés détenus par le Fonds, la juste valeur de l'instrument est déterminée au moyen des techniques d'évaluation faisant principalement appel à des données observables sur le marché. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et toute autre technique couramment utilisée par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, comme cela est le cas pour les dérivés détenus par le Fonds, ce dernier a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes, tels les courbes de rendement, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Le remplacement de ces hypothèses par une autre pourrait se traduire par une juste valeur différente.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier, pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur, est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux décrits ci-après.

Niveau 1

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix). Ce niveau inclut les instruments dont l'évaluation est fondée sur les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments identiques, les instruments dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments similaires ainsi que des techniques d'évaluation qui s'appuient sur des hypothèses tenant compte des données de marché observables.

Niveau 3

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables). Ce niveau inclut les instruments dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments similaires, ajusté pour refléter les différences entre les instruments évalués et les données de marché disponibles. Ce niveau comprend également les instruments dont l'évaluation repose sur des techniques d'évaluation qui s'appuient sur des hypothèses tenant compte de données de marché observables, mais ajustées de manière importante afin de refléter les caractéristiques propres à l'instrument évalué.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment.

	2020			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	1 416	-	-	1 416
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	-	15 288	-	15 288
	1 416	15 288	-	16 704
PASSIFS				
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	-	5 991	-	5 991

	2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	1 691	-	-	1 691
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	-	103 196	-	103 196
	1 691	103 196	-	104 887
PASSIFS				
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	-	7 418	-	7 418

Au cours des exercices clos les 31 mars 2019 et 31 mars 2020, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie.

5. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités facilitent la gestion du rapport risque – rendement à l'intérieur des limites définies pour le Fonds.

Le Fonds gère ces expositions aux risques sur une base continue. Afin de limiter l'effet sur le résultat de l'exercice et sur sa situation financière découlant de la fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change et des prix de marchandise, le Fonds peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. Le Fonds est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et il n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques et des engagements ou obligations existants ou prévus, étant donné son expérience passée.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. En cette matière, le Fonds a mis au point une approche structurée de gestion du risque de crédit. Cette approche a pour but de créer un environnement sain de gestion du crédit et de faire en sorte que les responsabilités soient partagées.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie est jugé faible puisque les contreparties jouissent d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation nationales et/ou font partie des émetteurs permis selon le règlement sur les placements effectués par un organisme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour les autres actifs financiers, les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient principalement sur les résultats de l'évaluation du risque. Les facteurs évalués comprennent, outre la solvabilité du client, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures d'investissement Québec. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein d'Investissement Québec, à titre de mandataire du Fonds, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Un suivi systématique des interventions est effectué. Il prévoit notamment l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de chaque entreprise, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celle-ci et une révision périodique de la notation du risque de crédit afin de déterminer la provision pour pertes.

Pour ce faire, Investissement Québec, à titre de mandataire du Fonds, utilise un système de notation des entreprises selon le risque qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque. De plus, il facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	2020	2019
À l'état consolidé de la situation financière		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	91 578	18 758
Sommes cédées en garantie	21 293	21 638
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	1 560 037	1 505 356
Actions non participantes avec modalités de remboursement, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	118 824	109 902
Parts privilégiées avec modalités de remboursement, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	445	458
Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	1 494	497
Autres créances, excluant les taxes à la consommation et la somme à recevoir d'Investissement Québec	2 192	670
	1 795 863	1 657 279
Hors état consolidé de la situation financière		
Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	832 312	1 038 890
Engagements de financement en prêts	2 253 969	2 191 007
Engagements de financement en garanties	52 546	30 554
Engagements d'investissement en actions non participantes avec modalités de remboursement	-	1 500
	3 138 827	3 261 951

Concentration du risque de crédit

La concentration importante du risque de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des interventions financières soit confinée dans un sous-ensemble de portefeuille du Fonds. Une telle concentration pourrait rendre le Fonds vulnérable aux difficultés d'une entreprise cliente, d'une industrie, d'une région ou d'un produit financier donné.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La concentration au risque de crédit se détaille comme suit, par secteur d'activité :

	2020	2019
Secteur primaire	236 271	148 751
Secteur secondaire		
Matériel de transport	2 375 982	2 387 443
Métaux de première transformation et produits métalliques	338 117	292 770
Papier	284 883	292 715
Alimentation et boissons	232 882	214 710
Produits raffinés : pétrole, charbon et chimique	168 374	163 866
Produits du bois	149 492	112 077
Caoutchouc et plastique	127 476	105 632
Machinerie	120 020	119 255
Produits minéraux non métalliques	26 988	267 125
Autres	193 329	178 468
	4 017 543	4 134 061
Secteur tertiaire	568 045	596 022
	4 821 859	4 878 834

La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les sommes cédées en garantie ne sont pas présentés dans le tableau ci-haut, n'étant pas assignés à un secteur d'activité précis.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus d'intérêts que le Fonds perçoit sur les prêts qu'il consent et aussi une fluctuation des charges financières qu'il paye sur ses dettes. Dans la mesure du possible, le Fonds tente d'apparier ses actifs et passifs de façon naturelle afin de réduire le risque financier auquel il est exposé. Cependant, dans le but de respecter les limites établies par la politique de gestion du risque de taux d'intérêt, il peut s'avérer nécessaire de compléter l'appariement actifs – passifs à l'aide de produits dérivés dont, par exemple, des contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt. Le portefeuille est revu périodiquement et des transactions sont effectuées pour conserver l'exposition au risque à l'intérieur des limites permises en vertu de la politique de gestion du risque de taux d'intérêt.

Le tableau ci-après présente l'incidence potentielle, sur le résultat net avant la contribution financière du gouvernement du Québec, d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points centésimaux du taux d'intérêt en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée. Les montants présentés n'incluent pas l'incidence de la provision pour pertes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 mars, la sensibilité au taux d'intérêt se détaille comme suit :

	2020	2019
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Incidence sur le résultat net, avant la contribution financière du gouvernement du Québec	(6 102)	(1 982)
Diminution du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Incidence sur le résultat net, avant la contribution financière du gouvernement du Québec	6 102	1 982

Au 31 mars 2020, le Fonds a deux contrats de swap de taux d'intérêt d'un montant total notionnel de 174,1 millions de dollars (177,5 millions de dollars au 31 mars 2019) afin de gérer son exposition à la fluctuation des taux d'intérêt.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours de monnaies étrangères. Une politique relative à la gestion du risque de change couvre les risques associés aux interventions financières en devises du Fonds. Dans la mesure du possible, le Fonds tente d'apparier ses actifs en devises étrangères à ses passifs en devises étrangères, de façon naturelle, afin de réduire le risque financier auquel il est exposé. Cependant, dans le but de respecter les limites établies par la politique de gestion du risque de change, il peut s'avérer nécessaire de compléter l'appariement actifs – passifs à l'aide de produits dérivés dont, par exemple, des contrats à terme sur devises. Le portefeuille est revu périodiquement et des transactions peuvent être effectuées pour réduire l'exposition au risque à l'intérieur des limites permises en vertu de la politique de gestion du risque de taux de change. L'exposition du Fonds au risque de change, présentée en dollars canadiens selon la devise d'origine, s'établit comme suit :

	2020	
	USD	EUR
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 824	93
Placements	300 748	-
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	37 094	77 096
Actions	16 471	-
	357 137	77 189
Passifs		
Dettes à long terme	1 448 303	81 108
Intérêts échus et courus	91	25
Provision cumulée pour pertes sur garanties	57 009	-
	1 505 403	81 133
Exposition nette	(1 148 266)	(3 944)
Hors état consolidé de la situation financière		
Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	811 351	-
Engagements de financement en prêts	1 232 830	50 817
Engagements de financement en garanties	43 435	-
Engagements d'investissement	17 826	-
	2 105 442	50 817

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	USD	2019 EUR
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 037	198
Placements	1 318 055	-
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	21 785	37 627
Actions	3	-
	1 342 880	37 825
Passifs		
Dettes à long terme	1 366 141	39 125
Intérêts échus et courus	42	32
Provision cumulée pour pertes sur garanties	55 480	32
	1 421 663	39 189
Exposition nette	(78 783)	(1 364)
Hors état consolidé de la situation financière		
Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	959 356	1 949
Engagements de financement en prêts	1 244 659	23 141
Engagements de financement en garanties	22 437	-
	2 226 452	25 090

Le risque de change découle de la différence entre les actifs et les passifs en devises étrangères à la date de clôture. Le tableau ci-dessous présente l'impact d'une variation de deux écarts types du dollar canadien par rapport au dollar américain et à l'euro sur l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation avec l'hypothèse que les autres variables demeurent constantes. Il y a donc 95 % de probabilité que les pertes soient inférieures ou égales aux montants indiqués au tableau.

	2020	2019
Appréciation du dollar canadien de deux écarts types		
Impact sur l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, dont la devise d'origine est :		
USD	8 743	23 774
EUR	574	212
Dépréciation du dollar canadien de deux écarts types		
Impact sur l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, dont la devise d'origine est :		
USD	(7 548)	(21 068)
EUR	(574)	(212)

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Le Fonds est exposé à ce risque advenant une baisse du cours de ses actions transigées en Bourse ou une baisse du cours des actions sous-jacentes à certains produits dérivés que le Fonds possède. La baisse des cours boursiers pourrait générer des pertes non réalisées à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation ou des pertes à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé pour tenir compte d'une moins-value durable.

Afin de quantifier ce risque, le modèle de simulation de la valeur à risque (VaR) est un outil fréquemment utilisé dans le secteur financier. La VaR représente la valeur maximale des pertes potentielles sur un horizon de temps à un niveau de confiance déterminé. Les résultats de la VaR présentés ci-après simulent les pertes potentielles à partir des données quotidiennes du marché des deux dernières années. Le niveau de confiance est de 99 % et l'horizon de temps est d'une journée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 mars, la VaR est comme suit :

	2020	2019
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse et bons de souscription	(2 009)	(14 097)

Concentration de l'autre risque de prix

La concentration importante de l'autre risque de prix correspond à la probabilité qu'une portion importante du portefeuille d'actions participantes de sociétés cotées en Bourse et d'actions sous-jacentes à certains produits dérivés détenues par le Fonds soit confinée dans un secteur d'activité. Une telle concentration pourrait rendre le Fonds vulnérable aux difficultés d'un secteur d'activité.

Le tableau ci-après présente la concentration de l'autre risque de prix des actions participantes de sociétés cotées en Bourse et des actifs liés aux instruments financiers dérivés ainsi que des engagements hors état consolidé de la situation financière.

La concentration de l'autre risque de prix par secteur d'activité se détaille comme suit :

	2020	2019
Secteur primaire	838	1 284
Secteur secondaire		
Matériel de transport	15 613	102 122
Produits raffinés : pétrole, charbon et chimique	61	1 097
	15 674	103 219
Secteur tertiaire	192	384
	16 704	104 887

Aux 31 mars 2020 et 31 mars 2019, il n'y a aucun engagement.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est associé à l'incapacité du Fonds de réunir les sommes nécessaires, à un coût raisonnable, afin de respecter ses engagements financiers. Ce risque découle également des difficultés que pourrait éprouver le Fonds à liquider certains éléments d'actif acquis dans le cours normal de ses activités.

Le Fonds effectue des prévisions de trésorerie afin de s'assurer que ses liquidités sont suffisantes pour rencontrer ses obligations. Il dispose également d'un programme d'emprunts, tant à court terme qu'à long terme, auprès du ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement. Il voit aussi à apparier les entrées de fonds les plus importantes avec les sorties de fonds.

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers ainsi que des obligations hors état consolidé de la situation financière au 31 mars 2020. Les montants indiqués incluent le capital et les intérêts, le cas échéant.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs et aux obligations hors état consolidé de la situation financière se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	2020 Total
À l'état consolidé de la situation financière					
Emprunts à court terme	54 000	-	-	-	54 000
Dettes à long terme, autres que les avances du gouvernement du Québec	485 611	1 419 438	1 160 797	-	3 065 846
Passifs liés aux intérêts sur les dettes à long terme	82 647	218 233	518 057	-	818 937
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	467	3 034	2 726	-	6 227
Provision cumulée pour pertes sur garanties	6 081	32 926	81 645	-	120 652
Instruments financiers inclus à titre d'autres éléments de passif	9 553	-	-	2 400	11 953
	638 359	1 673 631	1 763 225	2 400	4 077 615
Hors état consolidé de la situation financière					
Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	42 706	764 449	25 157	-	832 312
Engagements de financement et d'investissement	954 687	416 676	107 790	1 271 339	2 750 492
	997 393	1 181 125	132 947	1 271 339	3 582 804
	1 635 752	2 854 756	1 896 172	1 273 739	7 660 419

2019

	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
À l'état consolidé de la situation financière					
Emprunts à court terme	68 300	-	-	-	68 300
Dettes à long terme, autres que les avances du gouvernement du Québec	284 072	1 041 793	1 063 372	-	2 389 237
Passifs liés aux intérêts sur les dettes à long terme	83 249	226 312	568 032	-	877 593
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	1 387	4 145	2 406	-	7 938
Provision cumulée pour pertes sur garanties	11 530	46 729	15 002	-	73 261
Instruments financiers inclus à titre d'autres éléments de passif	5 122	-	-	1 483	6 605
	453 660	1 318 979	1 648 812	1 483	3 422 934
Hors état consolidé de la situation financière					
Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	31 703	897 724	109 463	-	1 038 890
Engagements de financement et d'investissement	947 038	434 468	68 940	1 275 213	2 725 659
	978 741	1 332 192	178 403	1 275 213	3 764 549
	1 432 401	2 651 171	1 827 215	1 276 696	7 187 483

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6. PLACEMENTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2020	2019
Placements		
Au coût ⁽¹⁾	681 126	1 671 296
Avec modalités de remboursement	121 801	-
	802 927	1 671 296
Provision cumulée pour pertes		
Avec modalités de remboursement	(121 801)	-
	681 126	1 671 296

(1) La qualité du crédit des sociétés en commandite comptabilisées au coût qui ne sont ni en souffrance ni dépréciées est jugée adéquate par la direction.

L'échéancier de rachat du placement avec modalités de remboursement, selon les dispositions contractuelles, se détaille comme suit, au 31 mars 2020 :

2024	121 801
	121 801

Investissement dans le programme d'avions A220

Restructuration du placement

Le 30 juin 2016 et le 1^{er} septembre 2016, le gouvernement du Québec, par l'entremise du Fonds, a investi une somme totalisant 1,3 milliard de dollars (1,0 milliard de dollars américains) en contrepartie d'une participation de 49,5 % dans la Société en commandite Avions CSeries (SCACS). La SCACS était alors également détenue à 50,5 % par Bombardier inc. La participation du Fonds dans la SCACS a été comptabilisée à titre de placement de portefeuille au coût, soit au prix payé de 1,3 milliard de dollars (1,0 milliard de dollars américains).

Le 1^{er} juillet 2018, Bombardier a transféré le contrôle de la société en commandite à Airbus SE, diminuant ainsi la participation du gouvernement de 49,5 % à 16,44 %.

Au 31 décembre 2019, la participation du gouvernement de 1,3 milliard de dollars (1,0 milliard de dollars américains) dans la Société en commandite Airbus Canada (SCAC, anciennement SCACS) était de 16,02 %. Airbus et Bombardier inc. en détenaient le solde.

Le 12 février 2020, Bombardier s'est retiré du programme. La transaction a fait en sorte que les participations du gouvernement et d'Airbus dans la SCAC sont maintenant de 25 % et 75 % respectivement. Le Fonds a versé à Bombardier 1 dollar pour la totalité des nouvelles actions et 1 dollar pour la totalité des nouvelles parts. Airbus a dorénavant l'obligation de racheter la totalité de la participation du Fonds à sa juste valeur marchande le 1^{er} janvier 2026.

Les modifications apportées aux conventions découlant de la transaction modifient suffisamment le placement pour considérer, au plan comptable, une restructuration de l'instrument financier. Ainsi, à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, cette restructuration comptable a mené à la comptabilisation d'une perte de 745 millions de dollars à la rubrique « Autres charges » sous le poste « Perte sur disposition de placements » et un gain de change réalisé de 20 millions de dollars à la rubrique « Gain de change réalisé » sous le poste « Autres revenus ».

Valeur comptable du placement

Conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, le placement est comptabilisé au coût et évalué annuellement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation qui pourrait amener à comptabiliser une moins-value durable. Les facteurs dont le Fonds tient compte pour déterminer s'il existe une moins-value durable comprennent, notamment, la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La fermeture des frontières et les mesures strictes de confinement découlant de la crise sanitaire mondiale reliée à la COVID-19 ont fortement touché l'industrie de l'aviation. Cette situation constitue un risque important sur la possibilité du Fonds de recouvrer la valeur de son investissement au 1^{er} janvier 2026. Aux fins de l'estimation de la valeur de réalisation du placement, le Fonds a actualisé les flux de trésorerie futurs déterminés selon les meilleures estimations. Ces dernières se fondent sur des hypothèses qui reflètent l'ensemble des conditions économiques jugées les plus probables et les lignes de conduite prévues. La direction a également basé cet estimé à partir de la documentation et des analyses fournies par la direction de la SCAC ainsi que des informations publiques disponibles à la date d'évaluation. De l'avis de la direction, les projections financières préparées par la direction de la SCAC représentent les meilleures estimations des résultats prévus pour la SCAC et prennent en compte les synergies potentielles tirées de l'expertise d'Airbus.

Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont revues annuellement et l'incidence de toute modification est prise en considération. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent que la direction formule des hypothèses et ceux-ci sont assujettis à d'importants risques et incertitudes, connus et inconnus, de sorte que les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées, et ces écarts pourraient être importants.

Au 31 mars 2020, la direction est d'avis que la participation de 25 % du Fonds a subi une perte de valeur durable et que la juste valeur du placement se situe dans une fourchette de 204 millions de dollars américains à 231 millions de dollars américains. Ainsi, une charge de dépréciation de 292 millions de dollars a été constatée sous la rubrique « Autres charges » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé sous le poste « Moins-value durable sur actifs financiers » au 31 mars 2020.

7. PRÊTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2020	2019
Prêts ^{(1) (2) (3)}		
Portant intérêt		
Taux fixe ⁽⁴⁾	1 326 029	1 198 547
Taux variable ⁽⁵⁾	361 227	280 304
	1 687 256	1 478 851
Sans intérêt	956 322	731 487
	2 643 578	2 210 338
Provision cumulée pour pertes ⁽³⁾		
Prêts portant intérêt	(821 690)	(508 687)
Prêts sans intérêt	(261 851)	(196 295)
	(1 083 541)	(704 982)
	1 560 037	1 505 356

Les encaissements de capital prévus sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit, au 31 mars 2020 :

2021	266 059
2022	271 537
2023	253 024
2024	528 022
2025	272 881
2026 et suivantes	1 259 883
	2 851 406
Avantages conférés aux clients	(164 368)
	2 687 038

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les prêts en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais dont le recouvrement est raisonnablement assuré, se détaillent comme suit, aux 31 mars :

	2020	2019
Moins de 1 mois	64 767	6 633
De 1 à 3 mois	786	360 893
	65 553	367 526

Le tableau suivant présente, pour chaque catégorie de prêts, la proportion du solde nominal de ceux pour lesquels le Fonds a reçu des sûretés et cautions significatives. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtisses, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement.

Prêts – taux fixe	16 %	11 %
Prêts – taux variable	24 %	23 %
Prêts – sans intérêt	33 %	25 %

- (1) La qualité du crédit des prêts, qui sont ni en souffrance ni dépréciés, est jugée adéquate par la direction.
- (2) Y compris la valeur comptable des prêts restructurés au 31 mars 2020 de 461,8 millions de dollars (476,1 millions de dollars au 31 mars 2019).
- (3) Y compris la valeur comptable des prêts dont le recouvrement n'est pas raisonnablement assuré et pour lesquels nous avons cessé la constatation des intérêts créditeurs d'un montant de 552,5 millions de dollars au 31 mars 2020 (481,5 millions de dollars au 31 mars 2019). La provision cumulée pour pertes sur ces prêts s'élève à 527,9 millions de dollars au 31 mars 2020 (457,2 millions de dollars au 31 mars 2019).
- (4) Les taux d'intérêt fixes se situent dans les fourchettes suivantes en date de fin d'exercice :

Plus de	à	2020	Plus de	à	2019
0,01 %	3,00 %	320 987	0,01 %	3,00 %	260 375
3,00 %	4,00 %	59 776	3,00 %	4,00 %	54 884
4,00 %	5,00 %	26 288	4,00 %	5,00 %	32 752
5,00 %	6,00 %	550 976	5,00 %	6,00 %	166 326
6,00 %	16,33%	98 942	6,00 %	14,00 %	413 437
		1 056 969			927 774

Excluant le solde comptable de 269,1 millions de dollars (270,8 millions de dollars au 31 mars 2019) des prêts dont le recouvrement n'est pas raisonnablement assuré.

- (5) Les taux d'intérêt variables se situent dans les fourchettes suivantes en date de fin d'exercice :

Plus de	à	2020	Plus de	à	2019
1,10 %	3,50 %	193 943	2,60 %	3,50 %	417
3,50 %	5,50 %	41 867	3,50 %	5,50 %	124 294
5,50 %	7,00 %	7 745	5,50 %	7,00 %	86 683
7,00 %	8,00 %	153	7,00 %	8,00 %	9 562
8,00 %	9,95 %	-	8,00 %	9,95 %	715
		243 708			221 671

Excluant le solde comptable de 117,5 millions de dollars (58,6 millions de dollars au 31 mars 2019) des prêts dont le recouvrement n'est pas raisonnablement assuré.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8. ACTIONS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2020	2019
Actions		
Non participantes avec modalités de remboursement ^{(1) (2)}	212 693	208 461
Non participantes sans modalité de remboursement	275 315	258 278
Participantes de sociétés cotées en Bourse	1 416	1 691
Participantes de sociétés privées	48 784	104 742
	538 208	573 172
Provision cumulée pour pertes		
Non participantes avec modalités de remboursement	(93 869)	(98 559)
	444 339	474 613

(1) La qualité du crédit des actions non participantes avec modalités de remboursement, qui sont ni en souffrance ni dépréciées, est jugée adéquate par la direction.

(2) Le Fonds a reçu des sûretés et cautions significatives pour 72 % au 31 mars 2020 et au 31 mars 2019 du solde nominal des actions non participantes avec modalités de remboursement. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtisses, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement.

L'échéancier de rachat des actions non participantes avec modalités de remboursement, selon les dispositions contractuelles, se détaille comme suit, au 31 mars 2020 :

2021	10 026
2022	16 367
2023	10 000
2024	10 000
2025	10 000
2026 et suivantes	304 295
	360 688
Avantages conférés aux clients	(147 995)
	212 693

9. PARTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2020	2019
Parts		
Privilégiées avec modalités de remboursement ⁽¹⁾	447	460
Privilégiées sans modalité de remboursement	99	113
	546	573
Provision cumulée pour pertes		
Privilégiées avec modalités de remboursement	(2)	(2)
	544	571

(1) La qualité du crédit des parts avec modalités de remboursement, qui sont ni en souffrance ni dépréciées, est jugée adéquate par la direction.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'échéancier de rachat des parts privilégiées avec modalités de remboursement, selon les dispositions contractuelles, se détaille comme suit, au 31 mars 2020 :

2021	30
2022	30
2023	30
2024	30
2025	30
2026 et suivantes	742
	892
Avantages conférés aux clients	(445)
	447

10. CRÉANCES LIÉES AUX INTERVENTIONS FINANCIÈRES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2020	2019
Créances liées aux interventions financières ⁽¹⁾	12 070	603
Provision cumulée pour pertes sur créances liées aux interventions financières	(10 576)	(106)
	1 494	497

(1) La qualité du crédit des créances liées aux interventions financières, qui sont ni en souffrance ni dépréciées, est jugée adéquate par la direction.

11. GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2020	2019
Garanties ⁽¹⁾		
D'emprunt ⁽²⁾	100 925	119 561
D'engagement financier ⁽³⁾	852 039	992 590
	952 964	1 112 151
Provision cumulée pour pertes sur garanties		
D'emprunt	(81 693)	(18 475)
D'engagement financier	(38 959)	(54 786)
	(120 652)	(73 261)
	832 312	1 038 890

L'échéancier des garanties d'emprunt et d'engagement financier (marges de crédit et crédits-acheteurs), selon les dispositions contractuelles, se détaille comme suit, au 31 mars 2020 :

2021	48 787
2022	553
2023	151 215
2024	629 457
2025	16 150
2026 et suivantes	106 802
	952 964

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'exposition maximale du Fonds au risque de crédit en lien avec les garanties d'emprunt et d'engagement financier (marges de crédit et crédits-acheteurs) s'élève à 1,0 milliard de dollars au 31 mars 2020 (1,1 milliard de dollars au 31 mars 2019), dont 832,3 millions de dollars au 31 mars 2020 (1,0 milliard de dollars au 31 mars 2019) sont des instruments financiers hors état consolidé de la situation financière puisqu'il s'agit de passifs éventuels (note 30). La provision cumulée pour pertes sur garanties est présentée sous une rubrique distincte à l'état consolidé de la situation financière.

Le montant des garanties libellées en dollars américains totalise 868,4 millions de dollars canadiens au 31 mars 2020 (1,0 milliard de dollars canadiens au 31 mars 2019). Il n'y a aucun montant relativement aux garanties libellées en d'autres devises au 31 mars 2020 (2,0 millions de dollars canadiens au 31 mars 2019).

(1) Le Fonds a reçu des sûretés et cautions significatives pour 99 % au 31 mars 2020 et au 31 mars 2019 du solde nominal de ce portefeuille de garanties. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtisses, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement.

(2) Les taux d'honoraires contractuels des garanties d'emprunt se situent dans les fourchettes suivantes en date de fin d'exercice :

Plus de	à	2020	Plus de	à	2019
Aucun honoraire		82 774	Aucun honoraire		89 236
0,50 %	1,00 %	2 230	0,50 %	1,00 %	7 404
1,00 %	3,50 %	15 456	1,00 %	3,50 %	22 173
3,50 %	4,84 %	465	3,50 %	10,00 %	748
		100 925			119 561

(3) Les taux d'honoraires contractuels des garanties d'engagement financier se situent dans les fourchettes suivantes en date de fin d'exercice :

Plus de	à	2020	Plus de	à	2019
Aucun honoraire		4 667	Aucun honoraire		4 508
0,50 %	1,00 %	845 961	0,50 %	1,00 %	982 459
1,00 %	3,50 %	156	1,00 %	3,50 %	3 629
3,50 %	5,00 %	331	3,50 %	5,00 %	619
5,00 %	6,00 %	873	5,00 %	6,00 %	1 140
6,00 %	7,00 %	51	6,00 %	7,61 %	235
		852 039			992 590

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

2020

	Placements	Prêts	Actions	Parts	Créances liées aux interventions financières	Garanties	Total
Solde au début de l'exercice	-	704 982	98 559	2	106	73 261	876 910
Provision (récupération) pour pertes	121 801	428 273	(4 690)	-	10 496	46 636	602 516
Impact de change	-	-	-	-	-	2 749	2 749
Recouvrements	-	45	-	-	-	216	261
Radiations	-	(49 759)	-	-	(26)	-	(49 785)
Déboursements sur réclamations de garanties	-	-	-	-	-	(2 210)	(2 210)
Solde à la fin de l'exercice	121 801	1 083 541	93 869	2	10 576	120 652	1 430 441

2019

	Prêts	Actions	Parts	Créances liées aux interventions financières	Garanties	Total
Solde au début de l'exercice	631 363	103 187	194	1 483	136 446	872 673
Provision (récupération) pour pertes	82 934	(4 659)	(192)	(1 362)	(65 483)	11 238
Impact de change	-	-	-	-	2 892	2 892
Recouvrements	3 702	31	-	-	1	3 734
Radiations	(13 017)	-	-	(15)	-	(13 032)
Déboursements sur réclamations de garanties	-	-	-	-	(595)	(595)
Solde à la fin de l'exercice	704 982	98 559	2	106	73 261	876 910

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES RECOUVRABLE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2020						
	Placements	Prêts	Actions	Parts	Créances liées aux interventions financières	Garanties	Total
Solde au début de l'exercice	-	704 982	98 559	2	106	20 449	824 098
Provision (récupération) pour pertes ⁽¹⁾	121 801	428 273	(4 690)	-	10 496	46 636	602 516
Recouvrements	-	45	-	-	-	216	261
Radiations	-	(49 759)	-	-	(26)	-	(49 785)
Déboursements sur réclamations de garanties	-	-	-	-	-	(2 210)	(2 210)
Solde à la fin de l'exercice	121 801	1 083 541	93 869	2	10 576	65 091	1 374 880

	2019					
	Prêts	Actions	Parts	Créances liées aux interventions financières	Garanties	Total
Solde au début de l'exercice	631 363	103 187	194	1 483	86 526	822 753
Provision (récupération) pour pertes ⁽¹⁾	82 934	(4 659)	(192)	(1 362)	(65 483)	11 238
Recouvrements	3 702	31	-	-	1	3 734
Radiations	(13 017)	-	-	(15)	-	(13 032)
Déboursements sur réclamations de garanties	-	-	-	-	(595)	(595)
Solde à la fin de l'exercice	704 982	98 559	2	106	20 449	824 098

- (1) Inclut un montant à recevoir de contribution financière assumée par le gouvernement, mais autrement que par les crédits du MEI, de 286 320 \$ (à payer de 326 482 \$ au 31 mars 2019). La contribution financière du Programme d'aide financière spécifique relatif à un accident ferroviaire survenu dans la ville de Lac-Mégantic est assumée par le Secrétariat du Conseil du trésor. La contribution financière liée à la mesure de soutien à l'industrie forestière est assumée à part égale par le MEI et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

14. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2020	2019
Passif au titre des sites contaminés assumés par le gouvernement du Québec	355 916	345 880
Contribution sur les pertes liées aux interventions financières	65 635	29 892
Contribution financière du gouvernement du Québec	1 119 148	40 604
	1 540 699	416 376

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

15. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur du portefeuille d'instruments financiers dérivés du Fonds aux 31 mars :

	2020	2019
ACTIFS FINANCIERS		
Bons de souscription ⁽¹⁾	15 288	103 196
PASSIFS		
Contrats à terme de devises	1 888	866
Contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt	4 103	6 552
	5 991	7 418

(1) La juste valeur des bons de souscription a été établie à l'aide du modèle d'évaluation de prix de Black & Scholes, en intégrant les hypothèses suivantes :

31 mars 2020			31 mars 2019	
Entre	et		Entre	et
0,46 %	0,71 %	Taux d'intérêt sans risque	1,90 %	2,01 %
456 jours	1 063 jours	Durée de vie prévue	258 jours	887 jours
73,92 %	168,84 %	Volatilité prévue du cours des actions	58,28 %	92,05 %
	0 %	Rendement prévu des dividendes		0 %

16. AUTRES CRÉANCES

	2020	2019
Taxes à la consommation	4 296	5 455
Distributions à recevoir	1 371	524
À recevoir d'Investissement Québec	40	-
Effet à recevoir	611	-
Autres créances	210	146
	6 528	6 125

17. RÉGIME D'EMPRUNTS

Fonds du développement économique

Le Fonds est autorisé, en vertu du décret 316-2020, à contracter des emprunts à court terme ou des dettes à long terme auprès du ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total de 1,3 milliard de dollars du 1^{er} avril 2020 jusqu'au 31 mars 2023. Ce montant exclut tout solde de dettes à long terme qui étaient en cours au 31 mars 2020.

De plus, si Investissement Québec, à titre de mandataire du Fonds, n'est pas en mesure de respecter ses obligations sur tout emprunt contracté, le ministre de l'Économie et de l'Innovation élaborera et mettra en œuvre, avec l'approbation du gouvernement, des mesures afin de remédier à cette situation. Les modalités de ce décret s'appliquent aux billets à payer figurant aux notes 18 et 19.

Selon le régime d'emprunt en vigueur au 31 mars 2020, le Fonds avait une marge de manœuvre pour de nouveaux emprunts à court terme ou de nouvelles dettes à long terme totalisant 48,2 millions de dollars (1,01 milliard de dollars au 31 mars 2019). Selon le nouveau régime d'emprunt en vigueur au 1^{er} avril 2020, cette marge est de 1,2 milliard de dollars. Ce montant exclut tout solde de dettes à long terme qui étaient en cours au 31 mars 2020.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9357-2212 Québec inc.

9357-2212 Québec inc. était autorisée à contracter des emprunts à court terme ou une marge de crédit auprès du ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, jusqu'à concurrence de 209 millions de dollars, et ce, jusqu'au 31 octobre 2019. Au 31 mars 2020, il n'y a aucun régime d'emprunts autorisé.

18. EMPRUNTS À COURT TERME

	2020	2019
Billets - ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, 1,46 % à 1,64 %, échéant en avril 2020	54 000	-
Billets - ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, 2,02 % à 2,07 %, échus entre avril et juillet 2019	-	68 300
	54 000	68 300

19. DETTES À LONG TERME

	2020	2019
Billets – ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement :		
– Portant intérêt au taux fixe de 1,46 % à 4,86 %, échéant entre décembre 2020 et décembre 2045, valeur nominale de 2,3 milliards de dollars au 31 mars 2020 (1,4 milliard de dollars au 31 mars 2019)	2 298 366	1 400 892
– Portant intérêt au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,36 % à 1,16 %, échéant entre septembre 2023 et décembre 2043, valeur nominale de 645 millions de dollars au 31 mars 2020 et au 31 mars 2019	642 719	642 339
– Portant intérêt au taux fixe de 2,52 % à 3,03 %, échéant entre novembre 2028 et août 2029, valeur nominale de 23,48 millions de dollars, soit 17,92 millions de dollars américains au 31 mars 2020 et au 31 mars 2019	19 033	20 088
– Portant intérêt au taux Libor majoré de 0,47 %, échéant en novembre 2030, valeur nominale de 14,71 millions de dollars, soit 11,10 millions de dollars américains au 31 mars 2020	14 953	-
– Portant intérêt au taux fixe de -0,23 % à 1,06 %, échéant entre novembre 2029 et novembre 2031, valeur nominale de 86,15 millions de dollars, soit 57,53 millions d'euros au 31 mars 2020 (42,62 millions de dollars, soit 27,88 millions d'euros au 31 mars 2019)	81 108	39 125
– Portant intérêt au taux fixe de 4,29 % à 4,57 %, échu en décembre 2019, valeur nominale de 230 millions de dollars	-	203 357
– Portant intérêt au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,67 %, échu en décembre 2019, valeur nominale de 75 millions de dollars	-	74 965
Dettes à long terme, autres que les avances du gouvernement du Québec	3 056 179	2 380 766
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt, échéant entre décembre 2022 et septembre 2030	2 141 198	2 004 523
	5 197 377	4 385 289

Le montant contractuel des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme se détaille comme suit, au 31 mars 2020 :

2021	485 611
2022	60 683
2023	165 758
2024	840 835
2025	486 662
2026 et suivantes	3 167 495
	5 207 044

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

20. INTÉRÊTS ÉCHUS ET COURUS

	2020	2019
Intérêts à payer sur les dettes à long terme	9 606	11 688
Intérêts à payer sur les contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt	36	70
	9 642	11 758

21. PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

9109-3294 Québec inc.

9109-3294 Québec inc. possède deux terrains, qu'elle détient à des fins de décontamination, comptabilisés au montant de 1 \$ chacun.

Selon la convention de bail, un locataire loue une parcelle d'un des terrains détenus par 9109-3294 Québec inc. pour une somme de 1 \$ par année. Ce locataire peut sous-louer des parcelles du terrain qu'il loue, auquel cas, il remet le revenu de location à 9109-3294 Québec inc. Ce locataire a également l'option d'acheter ladite parcelle du terrain pour une somme de 1 \$. L'option vient à échéance en décembre 2041.

Des évaluations environnementales ont démontré que des travaux d'assainissement supplémentaires pourraient être requis sur ce terrain en lien avec le passif au titre des sites contaminés. Des démarches doivent être entreprises avec les différentes autorités compétentes afin de mettre en place, s'il y a lieu, un plan d'intervention quant à la nature et l'étendue des travaux à réaliser.

Selon une convention de superficie et de servitudes intervenue avec une tierce partie, 9109-3294 Québec inc. a accordé, en contrepartie d'une somme de 1 \$, des servitudes sur le second terrain qu'elle détient. La tierce partie a l'option d'acheter le terrain, en tout ou en partie, pour la somme de 10 \$. L'option vient à échéance en juin 2022.

Des discussions sont en cours avec les différentes autorités compétentes concernant ce second terrain en lien avec le passif au titre des sites contaminés afin de déterminer la plan de réhabilitation à mettre en place en fonction des travaux requis sous un bâtiment situé sur ce dit terrain. En vertu de ce plan, une nouvelle étude de coûts pourrait être nécessaire, mais l'ampleur et les coûts des travaux ne peuvent être déterminés pour l'instant.

Une convention de fiducie vient définir les obligations solidaires des parties quant à la réhabilitation résiduelle de ce second terrain. À ce titre, une somme de 7 500 000 \$ a été versée à la fiducie par le locataire du terrain. Cette somme est réservée aux activités d'assainissement du terrain autres que les coûts de maintenance et de surveillance. Les coûts restants à être assumés par la fiducie sont estimés à 811 200 \$ au 31 mars 2020 (444 893 \$ au 31 mars 2019).

Au 31 mars 2020, un montant de 1 293 280 \$ (1 638 195 \$ au 31 mars 2019), représentant la différence entre la somme en fiducie de 2 104 480 \$ (2 083 088 \$ au 31 mars 2019) et le montant de 811 200 \$ (444 893 \$ au 31 mars 2019), a été comptabilisé à titre de revenus reportés à l'état consolidé de la situation financière et constitue une opération non monétaire. La somme en fiducie disponible restante, ajustée des frais pour la rémunération du fiduciaire et du revenu net et des gains en capital net réalisés par la fiducie, sera retournée à 9109-3294 Québec inc. à la fin de la fiducie, tel que prévu à la convention de fiducie.

Fonds du développement économique

En vertu des décrets 793-2011 et 997-2012, datés respectivement du 19 juillet 2011 et du 31 octobre 2012, le Fonds est également responsable de la décontamination d'un terrain dont il n'est pas propriétaire. 9109-3294 Québec inc. a acquis ce troisième terrain d'une tierce partie pour la somme de 1 \$. Suite à cette acquisition, les obligations au titre de l'assainissement demeurent sous la responsabilité du Fonds.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Provision pour passif au titre des sites contaminés

Les coûts d'assainissement estimés des terrains, dont 9109-3294 Québec inc. et le Fonds sont responsables de l'assainissement, sont basés sur des études de caractérisation de firmes externes. Ces coûts sont mis à jour en fonction des informations disponibles à la date des états financiers.

	2020	2019
Coûts estimés de réhabilitation	289 979	221 630
Coûts estimés de suivi et d'entretien post-réhabilitation	13 558	12 994
Différence entre la juste valeur et le coût du terrain, au moment de son acquisition par 9109-3294 Québec inc., s'il n'avait pas été contaminé	(6 178)	(6 178)
Coûts de majoration	58 380	117 224
	355 739	345 670

Au cours du présent exercice, la direction a revu l'application du taux d'inflation utilisé afin d'évaluer la valeur du passif au titre des sites contaminés. Selon la direction, le changement permet de mieux refléter la valeur du passif au titre des sites contaminés. L'effet de cette révision a été comptabilisé dans le cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2020.

Le montant de la provision aux résultats de l'exercice est de 10,2 millions de dollars (5,5 millions de dollars au 31 mars 2019).

Ces montants représentent la meilleure estimation des coûts d'assainissement sous la responsabilité du Fonds et de 9109-3294 Québec inc. et la direction considère probable la réhabilitation future des terrains. Si des coûts additionnels s'avéraient nécessaires, ceux-ci ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable à ce stade. Un compte à recevoir du gouvernement du Québec, équivalant aux passifs provisionnés, a été inscrit dans les livres du Fonds pour refléter la prise en charge des coûts par ce dernier. Ainsi, les variations du passif au titre des sites contaminés n'auront aucune incidence sur l'actif financier net de 9109-3294 Québec inc. ni celle du Fonds.

L'évaluation de ce passif représente une source d'incertitude importante en raison des écarts entre les coûts de réhabilitation et de gestion estimés et les coûts réels futurs.

22. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

	2020	2019
Contributions financières à payer	9 457	2 966
Revenus reportés	3 390	7 065
Honoraires de garantie perçus d'avance	2 669	2 642
Passif relatif à un cautionnement (note 30)	2 400	1 483
Autres créditeurs	96	222
Contributions financières remboursables par redevances à payer	-	1 934
Dû à Investissement Québec	-	36
	18 012	16 348

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

23. NAVIRES EN CONSTRUCTION

En vertu du décret 188-2017, 9357-2212 Québec inc. a signé, le 15 décembre 2017, un contrat avec un chantier naval afin de finaliser la construction des deux traversiers dédiés à la traverse Tadoussac Baie-Sainte-Catherine. Les deux traversiers ont été livrés au cours de l'exercice précédent.

	2020	2019
Coût ⁽¹⁾		
Solde au début	-	303 354
Ajouts aux navires en construction	-	39 103
Disposition des navires	-	(342 457)
Solde à la fin	-	-

(1) Au 31 mars 2019, aucune charge d'amortissement n'a été comptabilisée.

24. AUTRES REVENUS

	2020	2019
Distributions et rendement sur parts de sociétés en commandite	40 917	4 400
Gain de change réalisé	19 278	-
Contribution du gouvernement du Québec – passif au titre des sites contaminés ⁽¹⁾	10 189	5 508
Dividendes	7 824	2 818
Revenus reportés	3 345	1 399
Gain réalisé sur disposition de bons de souscription	1 599	-
Honoraires d'intéressement	1 350	2 760
Intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	664	1 759
Participation aux bénéfices	21	30
Gains réalisés sur disposition d'actifs financiers	46	-
Autres revenus	4 280	3 413
	89 513	22 087

(1) Correspond au montant de la contribution financière assumée par le gouvernement, mais autrement que par les crédits du MEI. Cette contribution financière, relative au passif au titre des sites contaminés, est assumée par le Secrétariat du Conseil du trésor.

25. INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS ET DETTES

	2020	2019
Intérêts sur les dettes à long terme	83 675	80 498
Amortissement des frais d'émission sur les dettes à long terme	1 460	1 257
Perte nette réalisée sur contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt	1 360	1 420
Intérêts sur les emprunts à court terme et frais bancaires	2 097	753
	88 592	83 928

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

26. HONORAIRES DE GESTION

En vertu de l'article 27 de la *Loi sur Investissement Québec*, le gouvernement fixe à Investissement Québec une rémunération pour l'administration, par celle-ci, des programmes d'aide financière qu'il élabore ou désigne en vertu de cette loi ainsi que pour l'exécution des mandats qu'il lui confie. En vertu du décret 286-2020 daté du 25 mars 2020, la rémunération a été établie à un montant de 27,9 millions de dollars pour l'exercice 2019-2020 (33,3 millions de dollars pour l'exercice 2018-2019).

En vertu de l'article 35.12 de la *Loi sur Investissement Québec*, la rémunération fixée en vertu de l'article 35.11 de cette loi, quant à l'exécution du mandat confié à Investissement Québec à l'égard du fonds Capital ressources naturelles et énergie, ne peut être portée au débit de Capital ressources naturelles et énergie, au-delà de son revenu net avant cette rémunération, pour la même année financière. L'excédent de cette rémunération sur le revenu net de Capital ressources naturelles et énergie doit être porté au débit du Fonds. De ce fait, aucun montant, en vertu du décret 286-2020 daté du 25 mars 2020, a été porté au débit du Fonds au 31 mars 2020 (2,6 millions de dollars au 31 mars 2019).

Au 31 mars 2020, un montant total de 27,9 millions de dollars (35,9 millions de dollars au 31 mars 2019) a été constaté sous la rubrique « Honoraires de gestion – Investissement Québec » à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé.

27. AUTRES CHARGES

	2020	2019
Perte sur disposition de placements	744 671	-
Moins-value durable sur actifs financiers	483 332	5 801
Honoraires de contre-garantie	1 350	2 760
Provision pour passif relatif à un cautionnement (note 30)	917	1 483
Perte de change réalisée	-	13 027
Autres charges	3 581	2 884
	1 233 851	25 955

28. INFORMATIONS RELATIVES AUX FLUX DE TRÉSORERIE

	2020	2019
Intérêts payés	89 247	85 943
Intérêts reçus	28 450	30 191

La différence entre les intérêts payés présentés aux informations supplémentaires de l'état consolidé des flux de trésorerie et la dépense d'intérêts sur emprunts et dettes présentée à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé s'élève à 0,6 million de dollars au 31 mars 2020 (2,0 millions de dollars au 31 mars 2019).

La différence entre les intérêts reçus présentés aux informations supplémentaires de l'état consolidé des flux de trésorerie et le revenu d'intérêts sur les interventions financières présenté à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé s'élève à 55,3 millions de dollars au 31 mars 2020 (68,1 millions de dollars au 31 mars 2019). Cette différence s'explique par le montant des intérêts capitalisés sur les prêts présentés à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que le montant de l'amortissement de l'écart d'actualisation des interventions financières assorties de conditions avantageuses importantes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2020	2019
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement		
Créances liées aux interventions financières, nettes des radiations et des recouvrements	(10 273)	1 839
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	(550 782)	(1 345)
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	(1 124 323)	208 287
Autres créances	968	171
Intérêts échus et courus	(2 116)	545
Passif au titre des sites contaminés	10 069	5 200
Autres éléments de passif	1 889	(8 316)
Charges payées d'avance	(14)	10
	(1 674 582)	206 391

Les opérations sans effet sur la trésorerie comprennent les éléments suivants :

	2020	2019
État consolidé de la situation financière		
Sommes cédées en garantie	345	157
Placements, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	(220 430)	-
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	116 138	2 035
Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	101 729	270
Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	(968)	3 347
Billet à payer	-	(138 256)
Dettes à long terme	73 507	47 097
Intérêts échus et courus	-	(1 482)
Provision cumulée pour pertes sur garanties	-	3 875
Autres éléments de passif	(345)	(157)
Navires en construction	-	(8 802)
Produit de disposition d'un navire	-	139 997
Dépôt sur navires en construction	-	8 543
	69 976	56 624
État consolidé des gains et pertes de réévaluation		
Cours de change	(68 247)	(51 626)
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	(1 729)	(4 998)
	(69 976)	(56 624)

29. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les obligations contractuelles du Fonds réfèrent à deux types d'engagements, soit les engagements de financement et les engagements d'investissement.

Les engagements de financement du Fonds, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après et sont regroupés en deux volets. Le premier comprend les ententes de financement autorisées par le Fonds qui ne sont pas encore acceptées par les clients. Le second regroupe les ententes de financement acceptées par les clients, soit les sommes non déboursées sur les prêts, les sommes qui n'ont pas été utilisées pour les garanties et les contributions financières autorisées dont l'entreprise cliente n'a pas satisfait aux critères d'admissibilité.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les engagements d'investissement représentent les sommes que le Fonds s'est engagé à investir dans différentes sociétés sous forme d'équité. Ils sont présentés dans le tableau ci-après et sont regroupés en deux volets. Le premier comprend les ententes d'investissement autorisées par le Fonds qui ne sont pas encore acceptées par les clients. Le second regroupe les ententes d'investissement acceptées par les clients, mais dont les sommes ne sont pas encore déboursées.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	2020	2019
Engagements de financement		
Ententes autorisées qui ne sont pas encore acceptées par les clients		
Prêts ⁽¹⁾	1 431 695	1 364 636
Garanties	150	-
Contributions financières	17 186	24 362
	1 449 031	1 388 998
Ententes acceptées par les clients		
Prêts ^{(2) (3) (4)}	822 274	826 371
Garanties ⁽⁵⁾	52 396	30 554
Contributions financières	148 468	173 637
	1 023 138	1 030 562
Engagements d'investissement		
Ententes autorisées qui ne sont pas encore acceptées par les clients	-	23 390
Ententes acceptées par les clients ⁽⁶⁾	278 323	320 578
	278 323	343 968
	2 750 492	2 763 528

(1) Y compris un montant de 878 millions de dollars américains (932 millions de dollars américains au 31 mars 2019) et un montant de 33 millions d'euros (15 millions d'euros au 31 mars 2019).

(2) Y compris un montant de 215 millions de dollars (182 millions au 31 mars 2019) dont les taux d'intérêt fixes contractuels se situent entre 0,05 % et 12 % (0,75 % et 12 % au 31 mars 2019) et qui ont une durée qui varie entre 1 et 26 ans (1 et 26 ans au 31 mars 2019).

(3) Y compris un montant de 113 millions de dollars (125 millions au 31 mars 2019) dont les taux sont variables.

(4) Y compris un montant de 494 millions de dollars (519 millions au 31 mars 2019) qui ne porte pas intérêt.

(5) Y compris un montant de 31 millions de dollars américains (17 millions de dollars américains au 31 mars 2019).

(6) Y compris un montant de 13 millions de dollars américains (50 000 \$ américains au 31 mars 2019).

30. PASSIFS ÉVENTUELS

En vertu d'une entente que le Fonds a conclue avec une entreprise cliente, Investissement Québec a dû émettre une lettre de crédit de 20 millions de dollars pour le Fonds. En contrepartie de l'émission de cette lettre, le Fonds s'est engagé à verser un montant équivalent dans un compte bancaire spécifique à titre de somme cédée en garantie. En avril 2020, cette lettre de crédit a été annulée.

En vertu d'ententes que le Fonds a conclues avec des entreprises clientes sous forme de cautionnement, le Fonds s'est engagé à rembourser les coûts relatifs à des travaux d'infrastructure advenant la survenance de certains événements. L'exposition maximale du Fonds au risque de crédit en lien avec ces cautionnements s'élève à 30,1 millions de dollars au 31 mars 2020 (40,1 millions de dollars au 31 mars 2019). Au 31 mars 2020, 2,4 millions de dollars ont été comptabilisés (1,5 million de dollars au 31 mars 2019) à titre de passif relatif à un cautionnement sous la rubrique « Autres éléments de passif » (note 22) et 0,9 million de dollars (1,5 million de dollars au 31 mars 2019) sous la rubrique « Autres charges » (note 27), considérant que la direction est d'avis qu'il est probable que le Fonds doive déboursier cette somme à titre de remboursement des coûts des travaux.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à diverses réclamations. La direction est d'avis que le dénouement de ces réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats de l'exercice.

Le Fonds considère la portion non provisionnée des garanties d'emprunt et d'engagement financier (marges de crédit et crédits-acheteurs) comme des instruments financiers hors état consolidé de la situation financière, puisqu'il s'agit de passifs éventuels (note 11) et que la provision cumulée pour pertes sur garanties ne constitue pas une indication du montant maximal de l'obligation que le Fonds pourrait être tenu de verser à une tierce partie.

31. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants du Fonds sont le ministre et le sous-ministre du MEI, les membres du comité d'investissement conjoint (IQ-MEI) et les membres du conseil d'administration de chacune des sociétés consolidées au Fonds.

Le Fonds n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

32. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice clos le 31 mars 2019 ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice clos le 31 mars 2020.

